



Photo by A. E. Roy

H. THIVIERGE  
Ville Lauzon de Lévis

Ice Merchant                      Marchand de Glace



E. E. LEMIEUX  
Bienville, Lévis

Dry Goods, Ready-made clothing, etc.                      Marchand de Nouveautés, Confection pour dames et monsieur

by the late Louis Carrier, in 1840 and which in 1860 became L. & A. Carrier, after 1871, A. Carrier and from 1879 A. Carrier & Fils. The firm has seven travellers who sell its products throughout the Province of Quebec, amounting to nearly \$1,000,000 annually.

As early as 1859 Mr. J. B. Michaud established the business which today under the name of J. B. Michaud et Fils, occupies the large three story building, an illustration of which appears on another page. The firm deals in dry-goods, dress goods, ladies' lingerie, carpets, men's clothing, and furnishings of very superior quality. The founder Mr. J. B. Michaud is still active in the business, and with his son Mr. Théodore Michaud, and son-in-law Mr. Joseph Emond constitute the firm, which conducts one of the most important retail stores in Lévis.

Le Syndicat de Lévis is one of the most progressive stores in the city. Established some 25 years ago, it was

feu sont bas vu la bonne construction des édifices et le service de protection fourni par la ville.

#### LES BANQUES.

La banque de Montréal, la banque Nationale et la Caisse d'Économie ont des succursales à Lévis et ainsi rendent de très grands services aux marchands et aux manufacturiers et font aussi beaucoup d'affaires. Les bureaux de ces succursales sont installés dans de fort jolies bâtisses. Il convient de mentionner parmi les institutions financières de Lévis une institution qui a vu le jour à Lévis même, où elle a été fondée en 1901 par M. Alphonse Desjardins. C'est une banque du peuple dont tout déposant ou tout emprunteur doit être actionnaire lui-même. Toute personne peut prendre de une à 600 actions dans cette caisse, et elle peut faire ses versements par 10 sous s'il lui plaît. La caisse est sous le contrôle des actionnaires qui ont droit chacun à un vote pour l'élection des officiers et du gérant. On y reçoit les plus petits dépôts même ceux